

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 mars 2026

Délibération n° 2026/623

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 25/02/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 6 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Conformément à l'article L. 5722-1 du CGCT, applicable aux syndicats mixtes, et à l'article 8-1 des statuts du Syndicat Mixte, un débat d'orientations budgétaires est organisé l'examen du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, annexé au présent document, présente :

- le contexte économique général et les orientations du projet de loi de finances pour 2026 ;
- l'analyse financière rétrospective du Syndicat Mixte entre 2019 et 2025 ;
- la situation financière du Syndicat Mixte pour l'exercice 2025 ;
- les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2026 ;
- les besoins de financement liés à la concession d'aménagement et aux travaux engagés par Isère Aménagement ;
- la trajectoire du Pacte fiscal 2023-2035 ;

Un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2026 s'est tenu lors du Comité syndical du 12 décembre 2025.

Le vote du Budget primitif (BP) 2026, initialement programmé en février, a été reporté à fin mars 2026 afin de disposer d'un délai supplémentaire pour intégrer des données consolidées de l'exercice 2025 et finaliser les arbitrages.

En application de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, le DOB doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du BP.

Afin de respecter cette exigence, un nouveau DOB est organisé ce jour. Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) intègre les résultats 2025, ainsi que les éléments prévisionnels 2026 issus des travaux du Bureau syndical.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présente ces éléments de manière détaillée.

Les grandes lignes peuvent être résumées ainsi :

1. Une situation financière solide permettant d'envisager 2026 avec prudence et sérénité

L'exercice 2025 du Syndicat Mixte Inspira s'est clôturé sur une trésorerie avoisinant **7,2 M€**.

Cette situation a conduit le **Bureau du 6 novembre 2025** à proposer qu'aucune contribution ne soit appelée auprès de la Région et d'EBER en 2026.

Cette option, prudente et cohérente avec la situation à date, traduit une volonté de :

- Préserver la trésorerie des membres,
- Utiliser en priorité les fonds déjà mobilisés,
- Et lisser les contributions dans la durée.

Cette orientation **relève toutefois du Comité syndical**, qui se prononcera lors du vote du Budget Primitif.

2. 2026 : une année de transition opérationnelle, marquée par la poursuite des travaux et des études structurantes

Les prévisions budgétaires 2026 reflètent un exercice tourné vers :

- Le lancement des travaux du secteur Nord,
- La préparation des futures phases du projet sur les secteurs Centre et Sud,
- Le renforcement de la communication et du dialogue territorial,
- Et la consolidation de l'ingénierie du Syndicat (technique, environnementale et juridique).

Les dépenses de fonctionnement (1,4 M€) et d'investissement (1,7 M€) traduisent à la fois la montée en puissance progressive du projet et la volonté de maîtriser les charges récurrentes.

Les recettes du Syndicat seront essentiellement composées de fiscalité (TFPB) et d'une régularisation de TVA.

Aucune cession foncière n'est prévue en 2026.

3. Une forte mobilisation d'Isère Aménagement sur les travaux sectoriels

Pour la concession, l'année 2026 sera marquée par une intensification des dépenses : environ **6,8 M€**, dont **3,5 M€** pour les travaux sectoriels Nord, **1,1 M€** pour l'archéologie préventive **600k€** d'honoraires techniques et **800k€** d'autres dépenses (études, rémunération aménageur...).

Ce volume traduit l'entrée du projet dans une phase opérationnelle visible pour le territoire.

Le Bureau a demandé que plusieurs points soient précisés ou actualisés par l'aménageur (chiffrage des travaux dont les plantations, PPI global), afin de garantir que la trajectoire financière demeure lisible et soutenable pour le Syndicat et ses membres.

4. Une trajectoire financière pluriannuelle confirmée, mais nécessitant une vigilance continue

Le Pacte fiscal 2023–2035 reste le cadre d'action partagé entre le Syndicat, la Région et EBER. Pour rappel, les Collectivités contribuant au budget du Syndicat mixte, et donc au financement de l'opération d'aménagement, à proportion de leur représentation au sein du comité syndical doivent pouvoir bénéficier, à proportion de leur engagement, des retombées fiscales générées par l'implantation d'entreprises et d'activités économiques sur la zone, jusqu'à l'atteinte d'un point d'équilibre de retour sur investissement.

Les projections du Pacte fiscal prévoient l'atteinte de ce point d'équilibre :

- en **2034** pour la Région,
- et en **2035** pour EBER.

Cette trajectoire reste cohérente, mais repose sur :

- la tenue du calendrier des travaux,
- la montée en puissance progressive de la commercialisation de la zone Inspira.

6. Un calendrier budgétaire exceptionnel en 2026

Le Budget Primitif 2026 sera soumis au Comité syndical fin mars, en même temps que le vote du CFU.

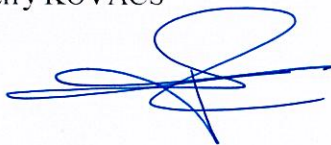
Certains éléments financiers pourront donc encore être ajustés à la marge en fonction :

- des arbitrages techniques liés à l'aménagement de la zone INSPIRA ;
- du vote des budgets des membres ;
- et des dispositions définitives de la loi de finances.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical :

- ➡ **Prend acte** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a bien eu lieu conformément aux textes en vigueur ;
- ➡ **Prend acte** du rapport présenté ;
- ➡ **Autorise, Monsieur le Président**, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry KOVACS



Pièce jointe :

- **Annexe 1** : Rapport d'orientations budgétaires 2026